



Cabinet de la ministre

Paris, le Mardi 14 décembre 2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Nathalie KOSCIUSKO- MORIZET réaffirme l'engagement de l'Etat en faveur de la lutte contre le bruit lors des assises nationales de la qualité de l'environnement sonore**

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a ouvert aujourd'hui les 6èmes assises nationales de la qualité de l'environnement sonore.

Alors qu'une enquête menée par TNS-SOFRES\* confirme que le bruit constitue aujourd'hui une atteinte majeure à la qualité de vie des français, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET rappelle l'importance de la lutte contre les nuisances sonores. Aujourd'hui, 2/3 des personnes interrogées se disent personnellement gênées par le bruit à leur domicile. Pour 54 % d'entre elles, les transports constituent la principale source de nuisance. Celles-ci ont un impact potentiel sur la santé : fatigue chronique, impact sur le système cardio-vasculaire, baisse de vigilance pouvant être la cause d'accidents.

La mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement a permis de faire d'importants progrès en matière de réduction des nuisances sonores. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a cependant souligné le besoin d'obtenir des résultats rapides dans deux domaines précis :

- **La limitation des nuisances liées au transport aérien.** La concertation sur le relèvement des altitudes d'approche en Ile de France se poursuit pour les aéroports d'Orly et de Roissy et aboutira à la mise en œuvre de nouvelles procédures en 2011. Par ailleurs, **le dispositif d'aide aux riverains mis en place pour les 10 principaux aéroports sera élargi en 2011 aux aéroports du Bourget et de Beauvais.**

\* l'enquête menée par TNS-SOFRES en mai 2010

- **La réduction du bruit lié aux transports terrestres.** Le gouvernement a pris l'engagement, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, de traiter les situations les plus critiques dans un délai de 5 à 7 ans et les financements sont à la hauteur :
  - ✓ **550 M€** sont prévus d'ici 2014, dans le cadre des programmes de modernisation des itinéraires routiers (PDMI) sur le réseau routier national non concédé.
  - ✓ **Les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont engagées à financer 110 M€ de travaux acoustiques** au cours des trois prochaines années sur les réseaux qu'elles exploitent.
  - ✓ **Le dispositif de résorption des points noirs (bâtiments fortement exposés au bruit) fait l'objet d'un soutien financier de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) sur la période 2009-2011 notamment pour les réseaux gérés par les collectivités.**

Par ailleurs, la ministre a annoncé les agglomérations qui ont été retenues à l'issue d'un appel à candidatures pour mettre en place, avec le soutien du ministère et de l'ADEME, un observatoire du bruit en 2011 : il s'agit de Grenoble, Saint-Etienne métropole, la communauté du Pays d'Aix et Nice. Ces observatoires viendront compléter les observatoires existants, principalement BRUITPARIF dans l'agglomération parisienne et ACOU-CITES dans l'agglomération lyonnaise.

*Pour Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET «Bruit de voitures, d'avions, de chantiers, de voisinage... La maîtrise du bruit est essentielle pour qu'il ne devienne pas une nuisance dans la vie quotidienne des Français. C'est pourquoi dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, des mesures fortes ont été prises pour lutter contre le bruit. Je souhaite aujourd'hui accélérer la mise en place de ces actions pour réduire cette pollution, qui frappe souvent ceux qui n'ont pas moyens de s'y soustraire, ceux qui vivent dans des logements mal insonorisés, près d'infrastructures de transports ou d'activités industrielles».*

---

**Contacts presse :**

Anne Dorsemaine            01 40 81 72 36  
Aurore Longuet            01 40 81 31 59

---